

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

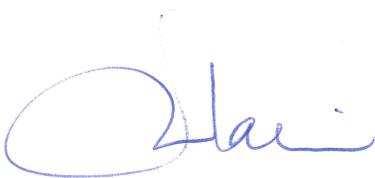
Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 10 mars 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2025-20002 porte sur la propriété du 45, rue des Asters, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 607.

Elle vise à autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment principal dont le mur mitoyen est d'une longueur de 1,52 mètres alors que le paragraphe 2 de l'article 97 du Règlement de zonage numéro 21-2024 exige qu'un garage attenant au bâtiment principal partage un mur mitoyen d'une longueur minimale de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 7 février 2025



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 7 février 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 février 2025



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière